



Mrs: J. Masson, A. Valentin, J.Thomas, R.Lazrak, P. Citaire.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Préteux, A. Laumonier Mairesse, S.Soetaert.

**Autre(s) participant(s):** E. Rezgui (Foncia-Geniez),

### ➤ Travaux

Malgré des conditions climatiques toujours défavorables, les travaux avancent.

La pose d'isolant sur une façade du Gounod a débuté. Les travaux sur les balcons progressent ainsi que le changement des huisseries pour les appartements concernés. Concernant la mise en place de mortaise (aération) sur les huisseries existantes qui n'en possèdent pas, cette opération est en attente de réponse à caractère technique par l'organisme de vérification.

Mercredi 21 mars, 15 appartements situés en pignon sur le Gounod ont été préparés (carottage) pour la mise en place de la VMC.

Les toitures des bâtiments Petit Debussy et Mozart sont terminées pour le gros œuvre, reste à effectuer les finitions au niveau des machineries ascenseurs et le remplacement des skydômes (lanterneaux), ces derniers sont en commande.

Le flocage des caves du bâtiment Rameau a débuté cette semaine.

Nous avons rappelé au maître d'oeuvre de vérifier les consignes concernant la protection des baies vitrées des balcons afin d'éviter la projection de corps étrangers (éclats de béton, limaille). En cas de désagrément nous vous demandons de prendre contact le plus rapidement possible avec le chef de chantier et de rendre compte des faits via le site de la résidence. Nous ferons remonter vos messages au maître d'oeuvre et au syndic.

Pour faciliter la progression de l'équipe en charge du flocage des caves nous vous demandons de bien vouloir laisser libre l'accès à vos caves (clés chez un voisin ou à notre gardien). **Toutes les caves doivent être accessibles.** Nous vous rappelons que deux bennes sont à votre disposition pour jeter les « encombrants » présents dans vos caves.

Le conseil syndical demande au maître d'oeuvre de bien vouloir rappeler aux entreprises que les rendez-vous proposés aux résidents pour avoir l'accès à leur appartement, doivent tenir compte d'un délai raisonnable pour que ceux-ci puissent s'organiser.

### ➤ Finances

Le vendredi 16 mars a eu lieu le contrôle des comptes en présence du contrôleur de l'ARC, du conseil syndical et d'une copropriétaire. Concernant la gestion, aucune remarque particulière n'a été constatée. Quelques montants sont à vérifier par le syndic : la consommation d'électricité pour un ascenseur, le remboursement par notre assureur d'un bris de glace ainsi que le montant de facture de téléalarme de la chaufferie (dysfonctionnement).

La gestion 2017 est positive.

Le budget prévisionnel 2018 n'appelle pas à remarque, de même que le budget prévisionnel 2019.

Nous vous rappelons que l'appel de fonds du 2<sup>ème</sup> trimestre sera adressé sous une forme simplifiée, accompagné d'une note explicative.

Nous vous rappelons également, que vous pouvez de nouveau demander auprès du syndic, la mensualisation de l'ensemble de vos charges : charges **et** travaux (Il n'est pas possible de dissocier les deux !).

Par ailleurs, concernant le contrat de syndic, des termes du contrat ont été modifiés à la demande du conseil syndical. Un avenant a été édité. Il vous sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

## ➤ Assemblée Générale

**L'Assemblée générale aura lieu le 17 mai 2018 à 19h30.**

Comme les années précédentes, le conseil syndical distribuera, à la loge du gardien, les convocations les : -  
vendredi 13 avril de 16h00 à 19h30  
- et samedi 14 avril de 9h00 à 11h30

Nous vous rappelons que le fait d'effectuer cette remise de documents nous permet d'économiser les frais d'affranchissement qui s'élèvent à 1 900 €.

## ➤ Divers

Malgré les nombreux rappels, nos pelouses et trottoirs sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre résidence. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen au ramassage des déjections canines de l'animal en vue de les jeter dans les nombreuses poubelles de la résidence. Nous faisons appel au civisme de chacun pour que notre résidence conserve un cadre de vie agréable et conviviale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse au sein de la résidence.

L'impact travaux en cours-sur les zones de stationnement ne permet pas des stationnements « sauvages » dans la résidence. Il est interdit de se garer au niveau :

- de la barrière pompiers (accès à la rue Jean Jaurès), du carrefour Mozart x Offenbach, de la sortie au niveau du 4 Lully ainsi qu'au niveau du carrefour PMI x Grand Debussy et sur les emplacements privés (numérotés).

En cas de non respect les forces de l'ordre pourront intervenir.

Vendredi 23 mars, S Q Y livrera des nouveaux conteneurs pour les déchets ménagers. Cette manipulation se fera sous la responsabilité de notre gardien avec l'équipe de nettoyage. Nous vous demandons de bien vouloir garder à votre niveau vos déchets pendant cette opération d'échange.

Concernant l'enlèvement des véhicules « tampons » dont l'assurance et/ou le contrôle technique n'est plus à jour, le syndic a envoyé une lettre de rappel d'exécution-immédiatement d'enlèvement-au commissariat de police de Plaisir. Nous rappelons aux propriétaires concernés par ces véhicules, que pour éviter des frais, ils doivent soit les retirer, soit les mettre en conformité.

Pour le CS, le président

*Jean Masson*